

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 3-2026

du lundi 18 mai 2026

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 60

Excusées : 8

Retard : -

Absents : 3

Démissions : -

Future admission : -

Total : 71

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbaux des 2 et 30 mars 2026

3. Correspondance

4. Communications du Bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Assermentations

8. Elections complémentaires

9. Préavis N°08-2026 au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit-cadre de CHF 1'941'000.- TTC pour la mise en œuvre de la première phase du Plan lumière (2026-2031)

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 08-2026,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de valider les grands principes du Plan lumière ;
2. d'accorder un crédit- cadre de CHF 1'941'000.00.- TTC pour la mise en œuvre de la première phase du Plan lumière (2026-2031) ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet en vue de sa mise en œuvre ;
5. de prendre note que les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 22'000.- dès 2030.

VOTE : les conclusions du préavis no 08-2026 sont acceptées par 42 voix pour, 10 voix contre, 4 abstentions

10. Préavis N° 10-2026 au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit cadre de CHF 3'500'000.- destiné à l'évolution de l'informatique communale de 2026 à 2031

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 10-2026,
- ouï les rapports des Commissions ad hoc et des finances chargées d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit cadre de CHF 3'500'000.00 destiné à l'évolution de l'informatique communale de 2026 à 2031 ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet en vue de sa mise en œuvre ;
4. de prendre note que la charge d'intérêts maximale est estimée à CHF 21'000.- pour l'exercice 2030 avant de décroître.

VOTE : les conclusions du préavis no 10-2026 sont acceptées à une large majorité, moins 2 avis contraires, 8 abstentions.

11. Préavis N° 11-2026 au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit d'ouvrage de CHF 875'000.- TTC pour la réalisation du Parc du Viaduc

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 11-2026,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

prend acte

De l'amortissement du montant de CHF 43'500.- sur une période de 20 ans dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

décide

1. d'octroyer un crédit d'ouvrage de CHF 875'000.- TTC destiné à la réalisation du Parc du Viaduc ;
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet en vue de sa mise en œuvre ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. de prendre note que la charge d'intérêts maximale est estimée à CHF 12'400.- pour l'exercice 2028 avant de décroître.

VOTE : les conclusions du préavis no 11-2026 sont acceptées à une large majorité, moins 3 avis contraires et 7 abstentions

12. Préavis N° 12-2026 au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit d'ouvrage de CHF 1'315'000.- destiné aux travaux de mise en séparatif des chemins de Belmonthoux, Charmontel et Grand-Champ.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 12-2026,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

prend acte

De l'amortissement du montant de CHF 21'900.- sur une période de 60 ans dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

décide

1. d'approuver un crédit d'ouvrage de CHF 1'315'000.- TTC destiné aux travaux de mise en séparatif des chemins de Belmonthoux, Charmontel et Grand-Champ ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
3. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet en vue de sa mise en œuvre ;
4. de prendre note que la charge d'intérêts maximale est estimée à CHF 19'400.- pour l'exercice 2028 avant de décroître.

VOTE : les conclusions du préavis no 12-2026 sont acceptées à une large majorité, moins 7 abstentions

13. INT 01-2026 : Réponse municipale à l'interpellation «Gouvernance et efficience du système d'information communal» déposée par Javier Bardelloni et Consorts
14. INT 02-2026 : Réponse municipale à l'interpellation "Etat et développement des infrastructures sportives dédiées au football à Prilly" déposée par Sylvie Krattinger et Consorts
15. Motions, postulats, interpellations et projets
16. Questions et divers
17. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 21h04